

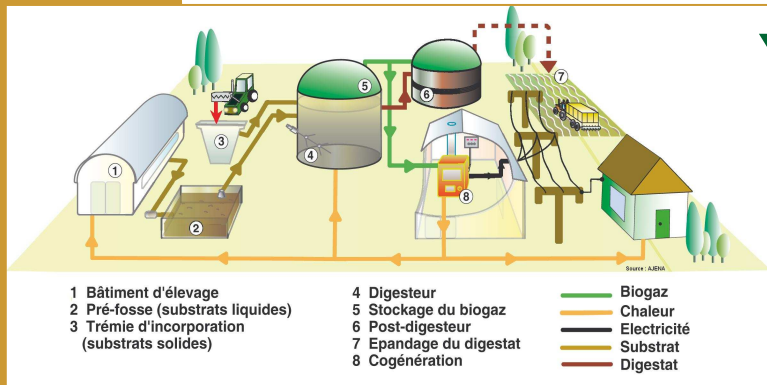
Le choix d'une voie cohérente

La méthanisation s'inscrit typiquement à l'échelle d'un territoire. Elle permet de gérer les déchets organiques produits par les différents acteurs : les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires et les collectivités, chacun étant confronté à une problématique de gestion de ses déchets.

Le programme biogaz agricole pour soutenir une filière émergente

Afin de coordonner le développement de la méthanisation qui connaît un intérêt croissant depuis 2007, un programme d'accompagnement « Biogaz agricole » a été mis en place.

Soutenu par l'ADEME et le Conseil régional de Bourgogne dans le cadre du PECB, Plan Energie Climat Bourgogne, et coordonné par la Chambre d'Agriculture de Bourgogne, le programme Biogaz vise l'émergence d'une filière performante et compétitive.



Installation de méthanisation - AJENA

Vous avez un projet de méthanisation ... les Chambres d'Agriculture avec l'appui technique de l'AJENA*, vous accompagnent

Vous avez des questions techniques ? Les Chambres d'Agriculture répondent à vos questions, vous procurent de la documentation, organisent des visites et des formations.

Votre projet se confirme ? Les Chambres d'agriculture orientent au mieux les porteurs de projet et les accompagnent dans les différentes démarches à suivre :

- Réalisation d'une étude d'opportunité,
- Soutien administratif et élaboration du cahier des charges pour l'étude de faisabilité,
- Orientation vers des bureaux d'étude pour la réalisation de l'étude de faisabilité,
- Accompagnement lors du rendu de l'étude,
- Assistance lors de la mise en place de l'installation.

* AJENA, Association Energie et Environnement, Lons le Saunier

Les aides publiques ? Les unités de méthanisation sont soutenues par l'Etat au travers des tarifs d'achat de l'électricité. Par ailleurs, l'ADEME et le Conseil régional de Bourgogne peuvent attribuer des aides sous certaines conditions. Les projets seront examinés au cas par cas, et ceux présentant une bonne valorisation de la chaleur seront considérés comme prioritaires.

Vos contacts dans les Chambres d'Agriculture

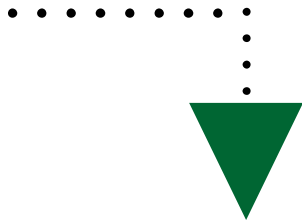
Côte d'Or : Sylvie LEMAIRE, tél : 03 80 28 81 38 ; sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr

Nièvre : Vivien VACHER, tél : 03 86 93 40 59 ; vivien.vacher@nievre.chambagri.fr

Saône et Loire : Etienne LALANNE, tél : 03 85 29 56 20 ; elalanne@sl.chambagri.fr

Yonne : Guylain DEGRYSE, tél : 03 86 94 82 90 ; g.degryse@yonne.chambagri.fr

Bourgogne : Françoise PIERSON, tél : 03 80 48 43 15 ; francoise.pierson@bourgogne.chambagri.fr



Programme Biogaz agricole Bourgogne

**Agir pour le développement de la
méthanisation en Bourgogne**

Le développement de la filière méthanisation en Bourgogne constitue un enjeu important et s'inscrit dans la mise en place d'une politique régionale de développement des énergies renouvelables, de valorisation des déchets organiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Action soutenue par le



Partenaire technique

